



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 MAI 2023 à 19 H**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	21

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Aurélie GROSSO, Marie-Line MICHELOTTI, Patrick URAS, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 53/23 –

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Exercice 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Informe l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section fonctionnement et de celle en investissement du budget principal de la Commune

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu la délibération n°33/23 approuvant le budget primitif de la Commune en date du 6 avril 2023,
- Vu la Commission des Finances en date du 22 mai 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

CHAPITRE	INTITULÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre 011	Charges à caractère général	0.00 €	4 266.19 €	0, 00 €	0, 00 €

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	6 000, 00 €	0, 00 €	0, 00 €	0, 00 €
Chapitre 66	Charges financières	0, 00 €	3 733, 81 €	0, 00 €	0, 00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 000, 00 €	0, 00 €	0, 00 €	0, 00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		8 000, 00 €	8 000, 00 €	0, 00 €	0, 00 €
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 196, 45 €	0, 00 €	48 196, 45 €	0, 00 €
Chapitre 41	Opérations patrimoniales	0, 00 €	48 196, 45 €	0, 00 €	48 196, 45 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		48 196, 45 €	48 196, 45 €	48 196, 45 €	48 196, 45 €
TOTAL GENERAL		0, 00 €	0,00 €	0, 00 €	0, 00 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

